

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION (palliative vaud)

« Présence à soi, présence à l'autre »

En raison du nombre de places limité, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Dans le formulaire online, en cochant la case « J'accepte les conditions de participation », la personne inscrite ou l'institution s'engage à les respecter dans leur intégralité.

1. La confirmation officielle de participation est envoyée par courriel dès enregistrement du formulaire d'inscription.
2. Dès lors, le montant est dû et toute annulation ou absence de la personne inscrite, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à **un quelconque remboursement**, même en présence d'un certificat médical. Concernant les règlements sur factures à l'attention des institutions, nous invitons ces dernières à contacter notre secrétariat par courriel à info@palliativevaud.ch en cas d'annulation.
3. Pour les paiements dus par les institutions, lors de chaque rappel, CHF 20.- supplémentaires seront facturés pour frais administratifs et devront être réglés dans les 10 jours.
4. La présence **aux deux premiers jours est obligatoire**. L'absence à l'un des deux suivants pourrait être tolérée lors de circonstances exceptionnelles (maladie, accident, maladie d'enfant, deuil d'un proche). En revanche, elle ne pourra faire l'objet ni de dédommagement, ni de rattrapage et l'attestation délivrée à la fin de la formation stipulera le nombre d'heures suivies.
5. palliative vaud se réserve le droit d'annuler une formation – **au plus tard quatre semaines avant le premier jour de cours** – si le nombre de personnes est insuffisant ou en situation de force majeure, dans quel cas toutes les inscriptions payées se verront remboursées.
6. palliative vaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles.